

**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS
DU NORD ET DE L'EST - SYDNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

ORDRE DU JOUR
3ème réunion du comité syndical
Du mercredi 12 Juin 2019 à 14h30
Au SYDNE

Rapport n°2019/3-01

Approbation du Compte de Gestion 2018 du Trésorier Municipal – SYDNE budget principal

Rapport n°2019/3-02

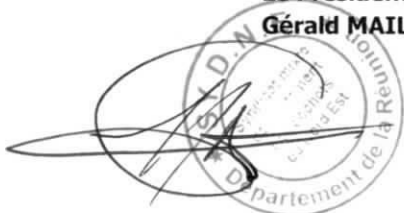
Vote du Compte Administratif 2018 – SYDNE budget principal

Rapport n°2019/3-03

Rapport d'activités 2018 du SYDNE – Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets Ménagers et assimilés du bassin Nord et Est de La Réunion

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Sainte-Marie, le 12 JUIN 2019

Le Président
Gérald MAILLOT



L'an DEUX MILLE DIX-NEUF le mercredi 12 juin, à 14h45, le comité syndical – SYDNE s'est assemblé en TROISIEME SEANCE ANNUELLE en la Salle de Réunion du SYDNE, sur convocation légale du Président du comité syndical SYDNE (CLOTURE DE SEANCE à 15h26).

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Henri CHANETEF / Sylvie MOUTOUCOMORAPOULLE / Maurice GIRONCEL / Daniel GONTHIER / Gérald MAILLOT / Bruno MAMINDY-PAJANY / Josette OGIRE / Ravy VELLAYOUDOM / Georges VINGUETAMA / Jean-Paul VIRAPOULLE / Fernande ANILHA.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Gérald MAILLOT / Fernande ANILHA / Maurice GIRONCEL / Ravy VELLAYOUDOM / Josette OGIRE / Georges VINGUETAMA

ETAIENT REPRESENTES A L'OUVERTURE DE SEANCE

Néant.

PROCURATIONS

Néant.

ARRIVES EN COURS DE SEANCE

Néant.

DEPARTS EN COURS DE SEANCE

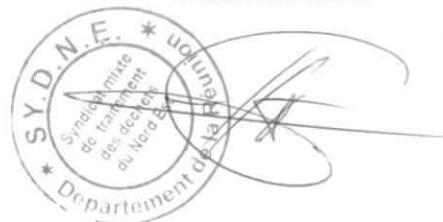
Néant.

ABSENTS

Bruno MAMINDY-PAJANY
Henri CHANETEF
Jean-Paul VIRAPOULLE
Sylvie MOUTOUCOMORAPOULLE
Daniel GONTHIER

Pour extrait certifié conforme
Fait à Sainte-Marie 12 JUIN 2019


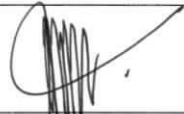
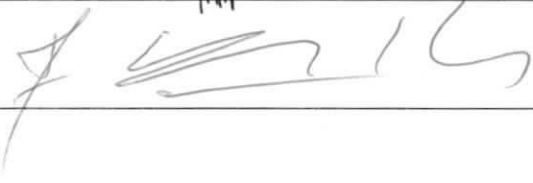

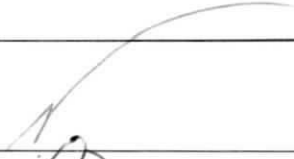

**Le Président,
Gérald MAILLOT**



Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est de La Réunion (SYDNE)

FICHE DE PRESENCE

Troisième réunion du comité syndical – 12 Juin 2019

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL	
Gérald MAILLOT Président	
VIRAPOULLE Jean-Paul 1^{er} Vice -Président	
OGIRE Josette 2^{ème} Vice-présidente	
VELLAYOUDOM Ravy 3^{ème} Vice-président	
CHANETEF Henri	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
GIRONCEL Maurice	
GONTHIER Daniel	
MAMINDY PAJANY Bruno	
ANILHA Fernande	
VINGUETAMA Georges	

**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS
 DU NORD ET DE L'EST - SYDNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**RAPPORT N° 2019/3-01
 Au comité syndical
 en séance du mercredi 12 juin 2019**

**OBJET
 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU TRESORIER MUNICIPAL - SYDNE
 BUDGET PRINCIPAL**

L'analyse du compte de gestion 2018 de Monsieur le Receveur Municipal par le SYDNE conduit à constater que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve et est conforme en tout point au compte administratif 2018 du SYDNE qui est arrêté à hauteur de :


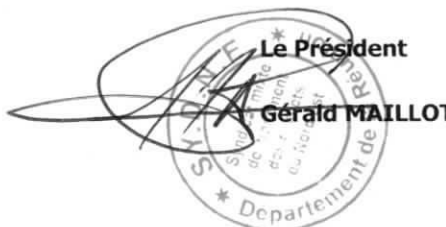
INVESTISSEMENT & FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% réalisé
Recettes	24 129 212,61	24 094 783,68	99,86%
Dépenses	24 129 212,61	22 770 492,47	94,37%
Résultat de l'exercice		1 324 291,21	

Réparti entre les deux sections de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% réalisé
Recettes	21 254 500,00	21 256 538,41	100,01%
Dépenses	22 609 566,09	22 371 260,75	98,95%
Résultat de l'exercice		-1 114 722,34	
Reprise du résultat de l'exercice précédent	1 355 066,09	1 355 066,09	
Résultat de clôture (A)		240 343,75	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	% réalisé
Recettes	231 988,33	195 520,99	84,28%
Dépenses	1 519 646,52	399 231,72	26,27%
Résultat de l'exercice		-203 710,73	
Reprise du résultat de l'exercice précédent	1 287 658,19	1 287 658,19	
Résultat de clôture (B)		1 083 947,46	
Résultat global de clôture (hors RAR)	(A+B)	1 324 291,21	

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


 Le Président
Gérard MAILLOT


**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS
DU NORD ET DE L'EST - SYDNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DECISION N° 2019/3-01
Au comité syndical
en séance du mercredi 12 juin 2019**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU TRESORIER MUNICIPAL - SYDNE BUDGET
PRINCIPAL**

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°5367 SG/DRTCV-1 du 24 décembre 2014 ;

Vu les statuts du syndicat intercommunal de traitement des déchets du Nord et de l'Est de la Réunion ;

Vu la délibération n°2015-01 portant installation du comité syndical dudit syndicat mixte ;

Vu le rapport n° 2019/3-01 au comité syndical ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :

Adopte le compte de gestion 2018 Budget Principal de Monsieur le Trésorier Municipal.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Sainte-Marie, le 12 JUIN 2019

**Le Président
Gérald MAILLOT**



**RAPPORT N° 2019/3-03
Au Comité Syndical
en séance du mercredi 12 juin 2019**

OBJET

RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU SYDNE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU BASSIN NORD ET EST DE LA REUNION-

INTRODUCTION

Le Syndicat mixte intercommunal de traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) a été créé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2014 afin d'assurer en lieu et place des deux EPCI, CINOR et CIREST, l'exercice de la compétence « Traitement des déchets ménagers et assimilés » sur le bassin Nord et Est de La Réunion.

L'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 fondent l'obligation pour les collectivités ayant la compétence « Collecte des déchets ménagers » de publier annuellement leur rapport sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers, le groupement ayant la compétence « traitement des déchets » transmet aux collectivités concernées, en l'occurrence CINOR et CIREST, les indicateurs techniques et financiers correspondants.

Dans ce cadre, le syndicat a souhaité publier pour l'année 2018 un rapport retraçant les activités du SYDNE et afin de permettre à chacun (élus, citoyens et partenaires) d'être informé en toute transparence de la gestion et de l'élimination des déchets, de ses résultats ainsi que des répercussions financières, sociales et environnementales.

Les compétences dévolues en matière de traitement et de valorisation des déchets comprennent :

- ↳ Le tri,
- ↳ La valorisation matière des matériaux recyclables,
- ↳ La valorisation organique,
- ↳ La valorisation énergétique,
- ↳ L'enfouissement.

Après trois années pleines consécutives, la présentation du rapport d'activités présente une comparaison de deux exercices budgétaires complets.

Le présent rapport fait état du « traitement déchets ménagers et assimilés » sur le bassin Nord et Est de la Réunion, à travers :

- Une synthèse des éléments ayant marqué cette nouvelle année d'exercice ;
- Le calcul d'indicateurs techniques et financiers.

I ▲ LES ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2018

Le SYDNE continue à maîtriser son budget et le compte administratif 2018 affiche **un résultat global positif de l'ordre de 1,3 M€ dont 240 000 € en fonctionnement et 1,1 M€ en Investissement.**

Il faut de même souligner toujours la stabilisation de l'effectif du SYDNE en 2018 porté à 9 agents depuis fin 2017 et avec le maintien de la mutualisation de « services support ».

C'est ainsi que le SYDNE a mis en œuvre pour l'année 2018, un budget **de fonctionnement de 22 371 261€** pour assurer les prestations de service en matière de traitement des déchets et un **budget d'investissement de 399 232 €** consacré principalement à nos équipements de traitement de déchets verts tels que la plate-forme de compostage de Sainte-Rose et la plate-forme de broyage de la Jamaïque à Saint Denis ainsi qu'aux études de faisabilité en vue de la réalisation d'une installation de stockage de déchets ultimes (ISDU).

Pour cette année d'exercice 2018, pour une population **332 993 habitants** ce sont globalement **211 038 tonnes de déchets** qui ont été traitées par le SYDNE sur le bassin Nord et Est, soit une légère augmentation de tonnage de **4008 tonnes (+1,9 %)** par rapport à 2017. Il est à noter que sur ces 211 038 tonnes traitées, **143 163 tonnes** (soit **68 %**) sont encore destinées à l'enfouissement. Ainsi, le **tonnage valorisé** est de **67 875 tonnes valorisées** soit **32%** en 2018 (contre 31% en 2017).

Malgré une très légère amélioration de 1% du taux de valorisation, la quantité des déchets enfouis est trop importante dans le mode de traitement encore mise en œuvre en 2018.

C'est pourquoi en 2018, à l'aune de la saturation de l'installation de stockage des déchets, le SYDNE a continué à défendre sa politique de gestion de déchets volontariste et vertueux qui vise à optimiser le recyclage et la valorisation des déchets en s'affranchissant de la solution tout enfouissement dans le cadre du marché de tri optimisé notifié fin 2017, en vue d'une valorisation multi filières des déchets ménagers et assimilés.

C'est ainsi que l'année 2018 été consacré à instruire plusieurs dossiers de défense relatifs au contentieux en cours sur ce marché.

La recherche et l'expérimentation de solutions pour la filière énergétique pour les CSR et pour la biomasse de déchets verts constitue un élément marquant de 2018.

En termes d'exploitation, un des faits marquants de 2018 est l'évènement cyclonique « Fakir » qui a généré des tonnages supplémentaires à traiter et un induit un surcoût.

Sur le plan opérationnel, on peut noter la mise en œuvre du nouveau marché de prestations de services pour la valorisation des déchets inertes du SYDNE, lancé en appel d'offre. Ce marché est décomposé en deux lots de la façon suivante :

- Lot 1 : Traitement des déchets inertes issus du bassin Est du SYDNE, attribué à la société GRANULAT DE L'EST, avec un démarrage des prestations au 02 janvier 2018 ;
- Lot 2 : Traitement des déchets inertes issus du bassin Nord du SYDNE, attribué à la société GRANULAT DE L'EST, avec un démarrage des prestations au 02 janvier 2018 ;

Ce marché a dû être résilié pour des raisons d'ordre technico-économique en septembre 2018.

II ▲ LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

A- Le tonnage

En 2018, pour une population **332 993 habitants** (recensement INSEE : population légale en janvier 2014 en vigueur au 1er janvier 2018), ce sont **211 038 tonnes de déchets, soit 634 Kg/hab.** qui ont été traitées pour l'année, dont :

- **89 108 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- **47 059 tonnes** d'encombrants ;
- **6 515 tonnes** d'inertes issus des déchèteries de l'Est et du Nord (dont 3 431 tonnes valorisées) ;
- **10 588 tonnes** de déchets recyclables, issus des bacs jaunes et des déchèteries dont **2 816 tonnes de refus tri de déchets recyclables** issus de la collecte sélective en porte à porte ;
- **46 078 tonnes** de déchets verts sur les plateformes de broyage et compostage dont **1 075 tonnes de refus tri de déchets verts** ;
- **3 694 tonnes** de verre ;
- **2 140 tonnes** correspondant aux filières REP (piles, batteries, DEEE, pneus...) ;
- **5 841 tonnes** de déchets de métaux valorisables (vrac issus des déchèteries, ferrailles lourdes et VHU).

Il faut noter que sur ces **211 038 tonnes** de déchets traités, **143 163 tonnes (68%) ont été enfouies** pour l'année 2018 et **67 875 tonnes valorisées (32%)**.

B- Le coût de fonctionnement et d'investissement

1) Le Fonctionnement

L'enveloppe consacrée aux prestations de traitement des déchets ménagers pour l'année 2018 est le poste de dépense le plus important de cette section, soit la somme de **21 126 155,54 € TTC** dont le détail est fourni ci-après :

POPULATION SYDNE : 332 993 habitants		
Désignation	Tonnage traité 2018	Coût € TTC
STOCKAGE (ISDND Ste Suzanne)	143 163 t	14 456 063,38 €
VALORISATION ORGANIQUE (compostage, broyage et analyses physico- chimiques des déchets verts)	45 003 t	3 776 016,56 €
VALORISATION MATIERE (Tri CS bacs jaunes)	7 752 t	2 840 182,16 €
AUTRES VALORISATION (pneus, inertes+ déchets métalliques, DEEE...)	15 120 t	53 893,44 €
TOTAL GENERAL 2018 (hors charges)	211 038 t	21 126 155,54 €
RATIO kg/hab./an		634 kg/hab./an
RATIO €/ hab./an		63 €/hab./an
RATIO € /t/an		100 €/t

En effet, la somme des dépenses de fonctionnement relatives aux prestations de traitement des déchets ménagers et assimilés exercées sur le territoire Nord et Est, représente un montant de **21 126 155,54 € TTC** (tri, compostage, broyage, enfouissement, analyses physico-chimiques des déchets verts et déchets métalliques) hors charges de personnel.

- Pour le bassin Nord une dépense de **13 526 747,76 € TTC**.
- Et pour le bassin Est une dépense de **7 599 407,78 € TTC**.

Le coût des prestations pour le tonnage traité est de 21,1 M€ en 2018 contre 19,5 M€ en 2017 soit une augmentation de 8,2 % pour une population de 332 993 habitants et un tonnage pris en charge de **211 038 tonnes** contre 207 030 tonnes en 2017 (+2 %).

En incluant les charges de structure pour le fonctionnement du SYDNE, le coût global de traitement des déchets pour le bassin Nord et Est, représente un montant de **22 371 260,75 €** en 2018 contre 20 832 491 € en 2017 (+ 7,4) et avec les ratios indiqués ci-après.

TOTAL GENERAL 2018 (charges comprises)	211 038 t	22 371 260,75 €
RATIO € /hab./an		67 €/hab./an
RATIO € /t/an		106 €/t

Le récapitulatif des dépenses et recettes de fonctionnement du SYDNE est- indiqué dans le tableau ci-après :

Libellé	Dépenses de fonctionnement 2018	Libellé	Recettes de fonctionnement 2018
Charges à caractère général	21 411 729,94 €	Contribution CINOR	13 591 109,64 €
Charges de personnel du SYDNE	676 288,68 €	Contribution CIREST	7 254 150,48 €
Conventions de prestations de services EPCI	108 075,73€	Autres (déchets métalliques et vente de matériaux RJM, participation agents chèques déjeuners...)	411 278,29 €
Autres charges	31 631,40 €		
Opérations d'ordre (amortissements)	143 535,00 €		
TOTAL généra (A)	22 371 260,75 €	TOTAL général (B)	21 256 538,41 €
		Reprise du résultat de l'exercice précédent (C)	1 355 066,09 €
		Résultat de clôture (B+C-A)	240 343,75 €

Conformément aux statuts du syndicat, les recettes proviennent essentiellement des contributions des EPCI membres qui prélèvent la TEOM.

En 2018, cette contribution s'élève :

- Pour la **CINOR** à un montant de **13 591 109,64 €** ;
- Pour la **CIREST** à un montant de 7 254 150,48 €.

Le solde des recettes soit la somme de 411 278,29 € concerne :

- Pour 404 497,49 € à des produits exceptionnels dus notamment pour 82 257,64 € correspondant à des recettes de valorisation des déchets et pour 322 239,85 € à un avoir avec la société SUEZ sur le marché de 2016 pour la plateforme de Ste Rose ;
- Pour 6 780,80 € à la participation des agents de SYDNE sur les chèques déjeuners ainsi qu'un remboursement de 122,00 €.

III ▲ CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

A l'aune de la saturation de l'installation de stockage des déchets, la politique volontariste de gestion des déchets incitant à la réduction des déchets et la diminution des quantités de déchets à enfouir, par le développement de filières et d'équipements de valorisation des déchets, prend toute son importance.

C'est pourquoi le SYDNE a opté depuis 2017, notamment dans le cadre de son marché négocié de tri optimisé pour un changement radical de mode de traitement permettant de réduire de 70% les quantités de déchets enfouis dans le cadre de son scénario de traitement multi filières.

Ce scénario permettra d'assurer prioritairement le réemploi, le recyclage, la valorisation matière, organique et la valorisation énergétique des déchets par la production d'un combustible solide de récupération (CSR) et de s'affranchir du mode de traitement actuel par « tout enfouissement », conformément aux objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (-LTECV).

Le SYDNE poursuit sa stratégie sur l'utilisation du CSR en substitution du charbon. Le projet du SYDNE permettra de répondre à l'enjeu environnemental et sanitaire du bassin Nord et Est, voire de l'île et avec l'objectif de contribuer au mix énergétique de La Réunion et à la limitation de l'importation de l'énergie fossile, orientation fortement appuyée par la LTECV.

Ainsi en 2019, sur la base des différentes hypothèses, le schéma de la filière de valorisation énergie du CSR doit pouvoir être arrêté et le SYDNE devra positionner sa stratégie, notamment dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) menée depuis 2017 par la Région Réunion et qui se poursuit en 2019.

Je vous invite donc à prendre connaissance du rapport d'activités 2018 du SYDNE, ci-joint, concernant le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le bassin Nord et Est de l'île de La Réunion pour l'exercice 2018.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.


**Le Président,
Gérald MAILLOT**

Le sceau officiel du SYDNE (Syndicat de Valorisation des Déchets Nord et Est) est visible en arrière-plan, portant l'inscription : "SYDNE - Syndicat de Valorisation des Déchets Nord et Est - Département de La Réunion".

2) L'investissement

Le récapitulatif des dépenses et recettes d'Investissement du SYDNE est- indiqué dans le tableau ci-après :

Libellé	Dépenses d'investissement 2018	Libellé	Recettes d'investissement 2018
Contribution à maîtrise d'ouvrage CGMD	77 809.99 €		
Etude ISDU (recherche foncier et caractérisation des déchets ménagers	44 812.00 €	FCTVA n-2	51 985.99 €
Etude plateforme traitement déchets verts Saint-Benoit	22 302.18 €	Dotations aux amortissements	143 535.00 €
Travaux plateforme de broyage Jamaïque	20 290.32 €		
Travaux plateforme de compostage de Sainte-Rose	11 501.00 €		
Mobiliers de bureaux	192.00 €		
Matériels informatiques	5 690.33 €		
Garantie Financière ICPE - Plateforme traitement déchets verts Jamaïque	214 095.00 €		
Logiciels	2 538.90 €		
TOTAL généra (A)	399 231,72€	TOTAL général (B)	195 520, 99 €
		Reprise du résultat de l'exercice précédent (C)	1 287 658,19 €
		Résultat global de clôture hors RAR (B+C-A)	1 083 947,46 €

**DECISION N° 2019/3-03
Au Comité Syndical
en séance du mercredi 12 juin 2019**

OBJET

**RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU SYDNE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU BASSIN NORD ET EST DE LA REUNION-**

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°5367 SG/DRTCV-1 du 24 décembre 2014 ;

Vu les statuts du syndicat intercommunal de traitement des déchets du Nord et de l'Est de la Réunion ;

Vu la délibération n°2015-01 portant installation du comité syndical dudit syndicat mixte ;

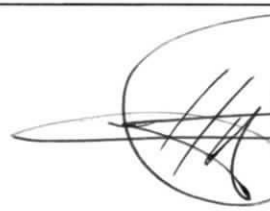
Vu le rapport n° 2019/3-03 au comité syndical ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

ARTICLE UNIQUE :

Prend acte du rapport d'activités 2018 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Sainte-Marie, le 12 JUIN 2019


**Le Président
Gérald MAILLOT**
